



GHR

GROUPEMENT DES HOTELLERIES
& RESTAURATIONS DE FRANCE

Été 2023 : Boom des arnaques aux factures de commissions Booking.com à prévoir !

Booking.com a annoncé aux hôteliers qu'une **maintenance de leur système de comptabilité allait être effectuée du 1^{er} au 11 juillet 2023**. Cette maintenance va impacter vos factures de commissions et les paiements de la part de Booking.com. Le GHR vous invite à un maximum de prudence cet été face aux arnaques.

Le GHR encourage les hôteliers à imprimer ce document et à le laisser à la réception pour que tous les réceptionnistes soient bien conscients de la situation et du risque d'arnaque !

Les perturbations à prévoir

Sur les paiements des commissions

- L'hôtel pourra payer ses factures de commissions en ligne ou par virement mais **le paiement ne sera visible dans son extranet qu'à partir du 12 juillet**.
- Les remboursements ou avoirs dûs par Booking.com seront décalés après le 12 juillet.

Sur les paiements des réservations « Pay by Booking »

- Si vous recevez les paiements de Booking.com mensuellement :
 - Les paiements des réservations dont le **check-out est réalisé entre le 1^{er} et le 25 juin seront exceptionnellement avancés au 26 juin**.
 - Les paiements des réservations dont le **check-out est réalisé entre le 26 et le 30 juin seront exceptionnellement payés avec ceux du mois de juillet, soit autour du 2 août**.

- Si vous recevez les paiements de Booking.com à la semaine :

Les paiements des réservations dont **le check-out est réalisé après le 28 juin seront TOUS payés en UNE FOIS le 24 juillet**.

L'alerte du GHR

Les arnaques à la commission ([Lire ici notre article](#)) seront d'autant plus faciles que les paiements n'apparaîtront pas sur l'extranet avant le 12 juillet et que les paiements seront décalés. Il est donc fondamental que toutes les équipes soient conscientes que :

1. **Booking.com NE CHANGE PAS DE RIB cet été !** Tous les paiements doivent se faire comme habituellement, **sur le même compte bancaire !**
2. **Si une personne vous appelle au sujet des paiements Booking.com, NE PAYEZ RIEN !** AUCUN employé de Booking.com du service comptabilité ne vous contactera. Coupez court à la conversation et ne donnez AUCUNE INFORMATION.
3. **Si vous recevez un mail, NE CLIQUEZ SUR AUCUN LIEN !** Votre facture de commission sera au même endroit dans votre extranet, n'utilisez JAMAIS celle envoyée par mail.
4. **En cas de doute, NE PAYEZ PAS !** Contactez votre Account manager par téléphone pour vérifier les montants et les échanges éventuels.
5. **Gardez votre vigilance TOUT L'ÉTÉ :** même après le 12 juillet, les arnaqueurs peuvent vous contacter avec une nouvelle explication qui semble plausible.

Ne payez :

- **qu'une fois que la facture est bien disponible dans l'extranet**
- **qu'avec le montant qui y est indiqué**
- **et que sur le compte bancaire habituel !**